

Luxembourg sont toujours fréquens, & le résultat qu'on y prend sur les affaires de la conjoncture présente en Europe, est toujours impénétrable ; mais s'il y a quelque fond à faire sur le contenu de plusieurs Lettres venues de Vienne, on y a résolu de donner dans peu à l'Infant d'Espagne Dom Carlos, l'Investiture du Duché de Parme, le nouveau différend survenu entre Sa Majesté Impériale & le Roy Catholique, étant ajusté à l'amiable par l'entremise du Roy d'Angleterre ; on y agite, & l'on met souvent sur le tapis la *Pragmaticque-Sanction*, pour étouffer les moyens de la faire accepter des Princes qui ont jusqu'à présent refusé de le faire ; on est même déjà parvenu à conclure divers Traités en faveur de cette affaire ; l'un entre l'Empereur & la Cour de Hesse-Cassel par lequel cette dernière y accède, & s'engage à tenir prêt un Corps de Troupes, pour entrer au service de Sa Majesté Impériale, en cas de besoin ; un autre avec le Roy d'Espagne par les articles duquel il se charge de la Garantie de cette *Pragmaticque-Sanction*, sous des conditions avantageuses pour la personne & les États de l'Infant-Duc de Parme ; un troisième avec l'Electeur de Saxe, signé déjà par les Ministres de part & d'autre, par lequel ce Prince se déclare également pour cette affaire. Enfin, si ces Lettres ne portent pas faux, les choses sont aussi dans de bonnes dispositions pour la conclusion d'un Traité à cet égard entre l'Empereur, les Electeurs de Cologne & de Baviere, auquel le Comte de Sinsheim, qui est attendu de Munich, doit venir mettre la dernière main. Mais, peut-être, ces nouvelles sont-elles prématurées, ou débitées sur les apparences qu'il y a de la conclusion de quelques-uns de ces Traités ; parce qu'il est certain que le Comte de Plettenberg Ministre de S. A. S. Electorale de Cologne confere très-souvent